

**Conférence Régionale sur la Pauvreté des Enfants au Moyen-Orient et
Afrique du Nord : de la Mesure aux actions politiques**

Rabat, Maroc 15- 17 Mai 2017

Madame la Ministre de la Famille, de la Solidarité, de l'Egalité et du
Développement social. ;

Monsieur le Ministre Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé
des Affaires Générales et de la Gouvernance ;

Mme la Vise Présidente de l'Observatoire National des Droits de l'Enfant ;

Monsieur le Directeur Régional de l'UNICEF – MENA ;

Mme la Représentante de l'UNICEF au Maroc ;

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences des Nations Unies ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Administrations Publiques ;

Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société Civile et des
Universités

Mesdames et Messieurs les Experts Nationaux et Internationaux ;

Mesdames et Messieurs les Journalistes

Nos chers invités.

...

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir d'introduire cette conférence régionale sur la pauvreté des enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

La présente conférence est organisée conjointement entre l'Observatoire National du Développement Humain, l'UNICEF et en partenariat avec le Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement Social et l'Observatoire National des Droits de l'Enfant. Elle vise à faire le point sur les efforts dans la mesure et l'analyse de la pauvreté des enfants dans les pays de la région, à créer un espace d'échange d'expériences dans le domaine et à identifier des pistes d'action pour un bien meilleur cadre de vie des enfants et de leur milieu social et familial.

Mesdames, Messieurs,

Au Maroc, chaque année, des dizaines de milliers d'enfants, issus en majorité des milieux défavorisés, entrent au niveau collégial sans bien maîtriser la lecture et le calcul. Leurs chances de réussite sociale et professionnelle en sont alors gravement compromises, ce qui creuse les

inégalités dans notre pays, alimente le chômage et réduit les perspectives de croissance économique.

Or, comme vous le savez, toutes les études et recherches montrent qu'il est possible de réduire ces inégalités en agissant à la source dès le plus jeune âge. Rappelons que l'âge de l'enfant est crucial pour le développement futur de la personne dans la mesure où les conditions de vie des enfants, qu'elles soient sereines ou perturbées, ne manqueront pas d'avoir des effets directs sur leur évolution physique, cognitive, sociale et psychique mais aussi sur l'économie et la société.

La protection et le soutien de l'enfance jouent, à cet égard, un rôle fondamental dans la lutte contre la transmission des inégalités et de l'exclusion sociale. Sachant que les dénuements vécus à l'âge adulte découlent souvent des situations difficiles rencontrées bien avant cette phase du cycle de vie, à l'âge de l'enfant.

Aussi, prendre soin des enfants est, en fait, un investissement dans l'avenir devant générer des retours importants sur la société. Dès lors et eu égard aux contraintes fortes qui pèsent sur notre système de protection sociale dans son ensemble et de l'ampleur des besoins à couvrir, le développement

de l'enfant constitue un enjeu majeure pour la société, d'autant plus qu'il permet de construire les bases d'un nouveau modèle de développement.

Mesdames, Messieurs,

Il est difficile d'évaluer précisément la situation de l'enfance et ses perspectives en l'absence d'information statistique. Au Maroc, la catégorie des enfants de moins de 18 ans représente près du tiers (30%) de la population, dont 80% ont un âge de moins de 15 ans. Aussi, pour y remédier, l'ONDH s'est attelé, depuis quelques années déjà, à l'observation et à l'analyse de la situation des enfants dont ceux en situation de pauvreté ou de vulnérabilité.

C'est ainsi que l'Observatoire a réalisé, en partenariat avec la Banque mondiale, une première étude destinée à appréhender le développement de la petite enfance au Maroc. Cette étude, qui s'est appuyée sur les données d'enquêtes représentatives à l'échelle nationale a permis notamment de mettre en exergue les disparités entre les enfants "les moins favorisés" et "les plus favorisés". De ses conclusions, je citerai :

- Je commence par le fait que la majorité d'enfants issus des milieux défavorisés ne bénéficie pas de la protection et de l'éducation nécessaire. Ainsi, ces derniers ont seulement 54% de chance de

bénéficiaire de soins prénataux alors que les enfants des milieux les plus favorisés sont quasi-certains d'en avoir.

- Je noterai aussi que, malgré les progrès réalisés, un grand nombre de petits enfants continue de souffrir de malnutrition. En 2015, 13% des enfants souffraient du retard de croissance au niveau national (contre 23% en 2003). Ce risque est de 24,3% pour les enfants les moins favorisés, contre 11,3% pour les plus favorisés.
- Enfin, sur le plan du développement physique, social, émotionnel et cognitif, les enfants les plus favorisés ont 95% de chance de bénéficier de soins et de stimulations parentaux. Au moment où pas moins de 90% des enfants les moins favorisés déclarent avoir subi des violences au cours du dernier mois précédent l'enquête en 2011, mettant ainsi leur développement en danger.

Cette même étude a révélé que les carences en micronutriments et vitamines constituent une autre menace au bon développement de l'enfant au Maroc. Et malgré l'existence d'une loi rendant l'iodation du sel obligatoire sur tout le territoire national en 2006, seuls 20% des enfants

vivaient dans des foyers consommant un sel suffisamment iodé. Elle a également mis en exergue qu'en dépit de la forte volonté du gouvernement pour la généralisation du préscolaire pour les enfants de 4-5 ans, environ 458.000 d'entre eux en sont privés, ce qui les prive, en retour, d'opportunités d'épanouissement et de réussite scolaire et sociale.

Par ailleurs, l'ONDH, en partenariat avec l'UNICEF et le Ministère de la Famille, de la solidarité, de l'Équité et du Développement social, finalise une deuxième étude sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants au Maroc. Cette étude évalue la situation de la pauvreté multidimensionnelle des enfants en interférence avec d'autres formes de pauvreté ce qui permet l'identification des privations et vulnérabilités auxquelles font face les enfants.

L'approche utilisée dans cette étude de mesure de la pauvreté des enfants au Maroc est celle développée par le centre de recherches de l'UNICEF, mais contextualisée pour notre cas par un comité national. Une telle approche permet ainsi un meilleur ciblage des programmes visant à améliorer la situation des enfants dans les domaines et dimensions les plus déficitaires tout en privilégiant les domaines d'intervention qui touchent directement aux droits fondamentaux des enfants.

Mesdames, messieurs,

L'amélioration des conditions des enfants a été depuis toujours une priorité nationale. En 2004, Sa Majesté le Roi, dans un message adressé au congrès national des droits de l'Enfant, avait incité tous les acteurs à se mobiliser pour améliorer la condition des enfants :

Je cite (extrait du discours de Sa Majesté):

“ Nous invitons tous les acteurs concernés, qu'il s'agisse du gouvernement, d'organismes publics, de collectivités locales, de société civile, de secteur privé ou de médias, à faire preuve d'une mobilisation et d'une coordination accrues, pour améliorer la situation de l'enfance,....., Encore faut-il vaincre les entraves qui s'y opposent, en l'occurrence la pauvreté, la marginalisation, l'analphabétisme et les maladies dangereuses et contagieuses. Notre enfance doit, en outre, pouvoir disposer des services sociaux de base, surtout dans les quartiers marginalisés et dans le monde rural. Ceci vaut, en particulier pour les enfants en situation précaire.... ”

Fin de citation.

Mesdames et messieurs

L'enfance est inscrite dans les priorités de l'agenda 2030 des ODD et est devenue un thème central du débat public. Il y va du développement durable de nos sociétés. Il est donc nécessaire de poursuivre nos efforts pour mesurer plus largement leur bien-être tout en mettant l'accent sur les disparités, afin que nous puissions mettre des politiques sociales et économiques qui seraient fondatrices de notre modèle de développement inclusif.

Le programme gouvernemental s'inscrit parfaitement dans le contexte international et les hautes orientations de Sa Majesté. En effet, une place centrale occupe la protection de l'enfance dans le programme gouvernemental avec des mesures portant sur :

- Le renforcement du cadre juridique de la protection de l'enfance ;
- La coordination et l'intégration des politiques et programmes publics dédiés à la protection de l'enfance ;
- L'établissement d'un système d'information rigoureux pour le suivi et l'évaluation des politiques.

Mesdames et messieurs

L'ONDH est ravi d'accueillir aujourd'hui, les travaux de cette importante conférence régionale. Je souhaiterai profiter de cette occasion pour remercier nos partenaires nationaux et internationaux d'avoir accepté de participer, ensemble, pour mener cette réflexion sur la mesure de la pauvreté des enfants, et à partager les bonnes pratiques de nos pays en matière d'utilisation de l'évidence sur la pauvreté dans l'élaboration des politiques publiques.

Je souhaite plein succès à vos travaux et un séjour aussi agréable que studieux à nos invités et merci pour votre attention.